



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID : 077-217704949-20241219-DELIB2024\_055-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|   |
|---|
| Date de convocation<br><br>06/12/2024   |
| Date d'affichage<br><br>19/12/2024  |
| Nombre de conseillers :<br><br>En exercice.....23<br><br>Présents.....17<br><br>Votants.....22  |
| Réf : 2024-059<br><br>Objet :<br><b>RECRUTEMENT AGENT<br/>PERMANENT A LA MAISON DE<br/>L'ENFANT</b><br><br>Le Maire certifie que la présente délibération<br>a été déposée en Sous-Préfecture de<br>Fontainebleau au titre du contrôle de la<br>légalité le 23/12/2024 et qu'elle a été rendue<br>exécutoire le 23/12/2024<br><br>Le Maire,<br><br>A. MOMON |

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

**Etaient présents(es) :** Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Geneviève DARGNAT, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Nassima VIGUIER, Alain GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Elisabeth FRONTIN, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Josiane PACHOLSKI, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Hermann TYNDAL et Daniel PIGNOT formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration :**

Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE  
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN  
Sébastien PELLERIN pouvoir à Alain GUYONNET  
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN  
Sébastien DERREUMAUX à Régine BRAUN

**Absent(s) :**

Clément ROCU

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2024-059- RECRUTEMENT AGENT PERMANENT A LA MAISON DE L'ENFANT

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3, 4°,  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
Vu la loi 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,  
Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,  
Considérant que l'organisation des services communaux nécessite de procéder à la création d'un emploi permanent à temps complet,

Entendu, Madame GOUYON, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires et Education Jeunesse,

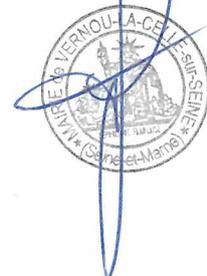
- INFORMER que le fonctionnement du service animation sur la Commune nécessite le recrutement d'un agent d'animation, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires
- PROPOSER au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- INFORMER que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2025

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la création d'un poste d'agent d'animation, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35h00, sur un grade d'adjoint d'animation territorial, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail à durée indéterminée de cet agent

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19 décembre 2024

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE